



COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

REGISTRE DES PERSONNES ISOLEES OU FRAGILES

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (épidémie, grand froid, canicule...)

Un plan d'alerte et d'urgence est instauré dans chaque département déclenché par le Préfet.

Dans ce cadre, la mairie est chargée de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées. Sont concernées les personnes :

- De 65 ans et plus résidant à leur domicile
- De 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant leur domicile
- Les personnes sous assistance respiratoire

Si vous souhaitez des renseignements ou/et signaler un proche isolé ou fragile, veuillez contacter la mairie :

- 05.65.99.14.79.
- mairie@saintjeanetsaintpaul.fr